



TOUJOURS PLUS HAUT

Simcoe County DSB, Rainbow DSB et Northeastern Catholic DSB ont tellement bien travaillé en 2008 que nous avons dû trouver une nouvelle façon de reconnaître les efforts des employeurs. Notre nouveau prix d'excellence est remis aux employeurs dont les pratiques de déclaration et prestation de service sont les meilleures.



Comment choisir un employeur alors qu'il y en a autant qui obtiennent des résultats exceptionnels? Pour la première fois depuis 2001, cela nous a été impossible, mais c'est un problème très agréable.

« Après avoir passé en revue toutes les nominations de l'année, il est devenu évident que nous devons faire un changement, a expliqué Mila Babic, directrice des services de renseignements aux employeurs. Les résultats étaient vraiment trop rapprochés. »

ATTEINDRE ET MAINTENIR LES NORMES LES PLUS ÉLEVÉES

Nous avons dû repenser notre méthode traditionnelle qui consiste à ne nommer qu'un employeur comme le « meilleur » de la province. Désormais, les employeurs qui obtiennent les meilleurs résultats globaux se qualifieront pour le prix d'excellence des employeurs.

« Plus d'employeurs auront maintenant l'occasion d'aspirer à être, et à demeurer, au sommet. »

Mila Babic,
Directrice, Services
d'information aux employeurs

ASPIRER À ÊTRE LE MEILLEUR

L'intégrité des données fournies par les employeurs et les normes de service élevées qu'ils adoptent nous permettent d'offrir un service exceptionnel à leurs employés. Voici comment nous mesurons l'excellence de notre travail :

- Résolution des demandes prioritaires le même jour.
- Dossiers complets pour 97 % et plus des employés - nous pouvons traiter la plupart des demandes sans délai.
- Données comportant un taux d'erreur de moins de 3 % - le travail de validation nécessaire est minimal.
- Il faut satisfaire à tous les critères suivants :
 - ✓ Toujours tenir ses engagements et respecter les dates cibles
 - ✓ Répondre aux demandes urgentes le même jour
 - ✓ Nous informer à l'avance des anomalies concernant les paies
 - ✓ Maintenir un degré de conformité élevé pour la déclaration des données

« En élargissant notre approche, nous donnons à plus d'employeurs l'occasion d'aspirer à devenir le meilleur, a ajouté Mila. En outre, ceux qui font déjà partie du groupe d'élite auront une bonne raison de maintenir leurs résultats extraordinaires.

Voir les pages 4 et 5 pour en savoir plus sur les trois premiers membres de ce nouveau club d'élite.

DANS CE NUMÉRO

Comment calculer la limite relative au réemploi, page 2

Elles sont de retour, page 3

La correspondance générale dans TIM, page 8

NOUVELLES RÈGLES DE RÉEMPLOI

COMPTER LES JOURS

Clarifier le calcul de la limite de 95 jours sur trois ans.



Le réemploi est un des aspects du régime qui suscite l'intérêt de plusieurs : participants actifs, retraités ou ceux qui préparent leur retraite, employeurs.

C'est également l'une des questions les plus compliquées pour ce qui est de la déclaration des données sur les rentes et la conformité aux dispositions du régime.

INTERPRÉTATION COMMUNE

L'un de nos principes directeurs est de nous assurer que tous les participants reçoivent les prestations auxquelles ils ont droit. Pour cette raison, nous devons avoir une interprétation commune des règles du régime de retraite et travailler en collaboration pour les appliquer de façon cohérente.

Le calcul des services décomptés des participants en est un bon exemple. Ce calcul se fonde sur le poste occupé et, par conséquent, est toujours effectué

RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

À TITRE D'EMPLOYEURS ET D'ADMINISTRATEURS DE RÉGIME, NOUS SOMMES TOUS TENUS DE COMMUNIQUER AUX PARTICIPANTS LES RENSEIGNEMENTS DONT ILS ONT BESOIN POUR SE CONFORMER AUX RESTRICTIONS PRÉVUES PAR LE RÉGIME.

de la même façon, qu'il s'agisse de participants actifs ou retraités.

Un autre exemple, ce sont les contrats de services conclus avec des tiers ou individuels. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les répercussions que ces types de contrats peuvent avoir pour les employés retraités ou qui préparent leur retraite, vous pouvez consulter les numéros de mars 2008 et de septembre 2007 de *Retraite – mise à jour* (page 6).

Dans les cas où un participant a reçu une somme trop élevée en raison

d'une durée de réemploi excédentaire, le remboursement de la somme versée en trop et des intérêts est obligatoire. Récemment, un retraité qui avait accumulé trois années de réemploi excédentaire a dû rembourser 150 000 \$!

Il est également essentiel de comprendre la façon dont la limite sur trois ans est établie. N'oubliez pas que les jours travaillés pendant une période qui prévoit le réemploi prolongé dans le milieu de l'éducation, soit la période du 1^{er} septembre 2001 au 31 août 2006, ne sont pas comptabilisés aux fins du calcul des trois premières années.

Comme vous le savez, les retraités âgés de plus de 71 ans ne sont plus exemptés des limites de réemploi. Ils ne savent peut-être plus exactement quelles années sont comptabilisées pour la limite de 95 jours sur trois ans.

Voici des exemples pour mieux comprendre ce qui compte et ce qui ne compte pas. ■

1. Joseph (69 ans avant 2007)

- Début du versement de la rente – 1^{er} juillet 2000
- Réemploi au cours de chaque année scolaire à partir de 2000-2001
- 69 ans le 3 septembre 2006 (avant le 1^{er} janvier 2007, date à laquelle l'âge d'exemption est porté à 71 ans)
- Exemption à partir de décembre 2006

Au 1^{er} janvier 2009 :

- Il compte deux années de réemploi avec une limite de 95 jours (2000-2001 et 2006-2007).

- Il effectuera sa troisième année avec une limite de 95 jours dans l'année 2008-2009 (il ne sera plus exempté en date du 1^{er} janvier 2009).
- À compter de 2009-2010, la limite sera de 20 jours par année.

Remarque : L'année scolaire 2007-2008 n'est pas comptée comme une année avec une limite de 95 jours parce qu'il a été exempté en raison de l'âge.

2. Patricia (71 ans après 2006)

- Début du versement de la rente – 1^{er} juillet 2002
- Réemploi au cours de chaque année scolaire à partir de 2004-2005
- 71^e anniversaire en octobre 2010

Au 1^{er} janvier 2009 :

- Elle compte trois années de réemploi avec une limite de 95 jours (2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009).
- À compter de l'année scolaire 2009-2010, la limite sera de 20 jours par année.
- Rien ne changera à 71 ans.

QUESTION SOUVENT POSÉE PAR LES EMPLOYEURS

Q Le travail bénévole compte-t-il dans la limite de réemploi?

R Oui, si ce travail est considéré comme un emploi dans le milieu de l'éducation.

Vérifiez les critères indiqués ci-dessous pour déterminer si le travail compte dans la limite de réemploi :

- vous versez normalement un salaire au titulaire du poste;
- vous contrôlez les heures, les conditions de travail et les tâches;
- vous déclarez habituellement les services décomptés et le salaire associés au poste occupé si le titulaire n'est pas retraité.

Les retraités ne doivent pas se priver de rémunération pour des tâches qui seraient autrement rémunérées pour que leur travail soit exclu des limites de réemploi.

S'ils ont droit à une rémunération, ils sont considérés comme des employés du milieu de l'éducation, qu'ils choisissent ou non d'être rémunérés.

DE RETOUR!

Changements dans l'équipe des SIE en 2009

Deux visages connus repassent à l'action, tandis que deux autres retournent vers leurs racines.

DES BIBERONS AUX DONNÉES

Nous souhaitons la bienvenue à Catherine Panisales et Lorena Ludena qui reviennent après un congé de maternité d'un an.

Catherine retrouve Lorie Bissonette et Greg Carroll à titre de directrice aux SIE. Lorena reprend son poste de chef de l'une de nos quatre équipes régionales des SIE.

RETOUR AUX SERVICES À LA CLIENTÈLE

Avec le retour au travail de ces deux mamans, deux autres personnes réintègrent les Services à la clientèle. Caroline Sawtelle, qui a occupé un poste de directrice aux SIE l'année dernière, a repris ses fonctions à la tête de deux de nos équipes des services à la clientèle. Angelo Vouitsis a également terminé son affectation d'un an à titre de chef d'équipe des SIE.

« Je suis fière d'avoir fait partie de l'équipe des SIE en 2008, a affirmé Caroline. J'ai trouvé qu'il était très gratifiant de travailler avec les employeurs, que ce soit dans le cadre du congrès de l'OASBO ou au quotidien, pour résoudre les problèmes petits et grands. »

« J'ai vraiment apprécié de connaître le groupe d'employeurs de mon équipe ainsi que les membres de l'équipe des SIE », a déclaré Angelo.

RESTRUCTURATION

Comme vous le savez, chacun de nos quatre bureaux régionaux dessert un certain nombre d'employeurs. Nous avons récemment revu la répartition des comptes des employeurs entre les bureaux afin de rééquilibrer notre charge de travail et de vous offrir un meilleur soutien.

Les employeurs qui ont changé d'équipe en seront informés par les chefs d'équipe d'ici la fin mars, juste à temps pour fixer les objectifs de conciliation. ■



Lorena (à gauche) et Catherine (à droite) ont réintégré leur poste. Et elles ont hâte de retrouver les employeurs.

EXCELLENCE EN 2008

Trois employeurs ex-æquo au sommet

SIMCOE COUNTY DSB

De nouveau en tête

Ils en parlaient justement l'autre jour.

« J'avais espéré contre toute attente que nous pourrions être honorés deux années de suite, s'est exclamée Shelley Dahmer, coordonnatrice de la paie. Comme Joanne n'était pas au bureau, je me suis empressée de lui envoyer un courriel pour la mettre au courant! »

Shelley parle de Joanne Gemus, directrice de la paie et des avantages sociaux de Simcoe, qui déclare : « Je suis très fière que notre équipe obtienne d'aussi bons résultats de façon constante. »

Lorsqu'ils ont reçu cette distinction pour la première fois l'année dernière, ils en ont été très heureux, mais cette année c'est encore plus spécial.

« Avoir été le premier employeur à être honoré deux années de suite est toute une réalisation pour notre équipe », a expliqué Joanne.

LE TRAVAIL D'ÉQUIPE, LA CLÉ DU SUCCÈS

Shelley continue de se charger de la plus grande partie des activités quotidiennes de déclaration et Joanne précise que c'est grâce à toute l'équipe de la paie que les choses marchent rondement.

« De plus, Shelley, Linda, Rick, Roger et moi pouvons compter sur l'aide de quatre autres collègues. »

DES CHANGEMENTS POSITIFS

Joanne considère l'amélioration continue du TIM comme la clé du succès. « Chaque nouvelle fonctionnalité facilite notre travail. »

En effet, 98 % des employés reçoivent un service immédiat.

Simcoe a également bien accueilli les nouvelles méthodes de déclaration des données sur le réemploi.

« Nous faisons manuellement le suivi des jours travaillés par les enseignants retraités, a précisé Joanne. Maintenant, nous pouvons affecter des ressources ailleurs. »

Simcoe procédera à la conciliation des comptes de 2007 et 2008 le plus tôt possible. Une telle proactivité place Simcoe au premier rang.

IMPRESSONNANT!

Nos 76 EMPLOYEURS QUI UTILISENT LES RELEVÉS BASÉS SUR LA PAIE REPRÉSENTENT 98 % DE NOS 173 000 PARTICIPANTS ACTIFS.

LES TROIS EMPLOYEURS NOMMÉS ICI RÉPONDENT DÉJÀ À NOS NORMES LES PLUS ÉLEVÉES ET PLUSIEURS AUTRES SONT SUR LA BONNE VOIE.

39 % TEMPS DE RÉPONSE POUR LES DEMANDES PRIORITAIRES DE 2 JOURS OU MOINS

29 % TAUX DE QUALITÉ DES DONNÉES REÇUES D'AU MOINS 97 %

13 % TEMPS DE RÉPONSE OPTIMAL POUR AU MOINS 97 % DES DEMANDES

RAINBOW DSB

De retour sous les projecteurs

Quel a été l'élément le plus impressionnant du succès de Rainbow en 2008? Malgré un changement de personnel pendant l'année, ils n'ont pas ralenti le rythme.

« Je suis tellement contente que nous soyons honorés pour avoir fait ce qu'il fallait », s'est réjouie Jody Levesque lorsqu'elle a appris la bonne nouvelle.

Il y a huit ans, Rainbow a été le premier employeur à être reconnu pour ses pratiques exemplaires en matière de déclaration.

Kim Miron est devenue administratrice de la paie en 2002 et a occupé ce poste jusqu'à l'automne dernier.



Premier employeur à se classer au premier rang deux années de suite (de g. à d.) : Joanne Gemus, Rick Swiscoski, Linda Winchester, Shelley Dahmer, Robin Gibson, Samantha Morgan, Marion Aplin, Judi Meadows et Roger Kennedy.

Jody Levesque a pris la relève, et les deux ont travaillé avec Mary Fitzpatrick, commis à la paie qui est au service de Rainbow depuis 34 ans.

UNE TRANSITION EN DOUCEUR

« Jody a immédiatement adopté les méthodes que nous avons établies avec Kim, a raconté Daniel Newman, le chef d'équipe qui travaille avec Rainbow. La transition s'est faite en douceur. »

Selon Daniel, Jody a aussi le mérite de ne pas hésiter à demander des précisions au besoin.

LA CLÉ DU SUCCÈS

« J'ai vraiment aimé travailler avec TIM », a expliqué Kim. Elle considère que son travail régulier dans TIM (au moins deux fois par semaine) est un facteur important qui lui a permis de terminer la conciliation des comptes aussi tôt l'année dernière.

« Un de mes endroits préférés, c'était les relevés de service des employés, a-t-elle ajouté. Je pouvais effectuer des changements moi-même lorsque c'était nécessaire. »

Grâce aux instructions de Kim, Jody et Mary sont prêtes à relever tous les défis de la déclaration des données de retraite.

NORTHEASTERN CATHOLIC DSB

Bienvenue dans le club!

Nous avons peut-être empêché Darlene Truchon de travailler pendant quelques heures. Elle était tellement heureuse qu'elle ne pouvait pas se concentrer!

Darlene est la commis à la paie de Northeastern Catholic, petit conseil scolaire de Kirkland Lake. Elle est responsable de la déclaration des données de retraite, dont celles des employés OMERS. Elle relève de Mary Lou Pollon, directrice des services financiers.

DES RÉSULTATS PRESQUE PARFAITS

Un score de 99 %. Des trois conseils qui ont reçu le prix d'excellence, c'est Northeastern Catholic qui comptait le plus grand nombre d'employés dont les dossiers ont pu être traités sans délai. Darlene sait pourquoi.

« J'adore TIM!, s'est-elle exclamée. Je ne pourrais jamais revenir au papier. »

Comme Jody chez Rainbow et Shelly chez Simcoe County, Darlene utilise régulièrement TIM. Après avoir soumis sa liste de paie, elle attend un jour ou deux avant de vérifier s'il y a



« Vous avez ensoleillé ma journée », a déclaré Darlene Truchon lorsque nous lui avons annoncé la bonne nouvelle. Elle a également beaucoup apprécié son panier-cadeaux.

des problèmes et s'efforce de les résoudre au fur et à mesure.

« C'est tellement facile d'accéder à TIM et de tout vérifier, a-t-elle ajouté. J'aime toutes les nouvelles idées.

« La capacité de télécharger les rapports des gains des employés est une de mes applications préférées. Je n'ai pas besoin de chercher les NAS individuellement pour obtenir l'information. Je peux tout obtenir d'un coup sans déranger personne. »

SYSTÈME DE PAIE

Le système de paie utilisé peut aussi servir pour la déclaration des données. Certains, comme IPPS, ont été conçus pour le milieu de l'éducation.

Le système de paie et de comptabilité de Northeastern Catholic a été conçu par Rick Baker & Associates de Sudbury. Darlene collabore étroitement avec cette société lorsqu'il faut le modifier pour l'adapter aux nouvelles méthodes de déclaration. ■



Partageant leurs récompenses bien méritées chez Rainbow DSB (de g. à d.): Mary Fitzpatrick, Kim Miron et Jody Levesque.

Nous espérons que nos gagnants se qualifieront encore l'an prochain.

Et que d'autres se joindront à eux au sein de ce club d'élite.

RAPPELS

COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS

Préparation pour 2009-2010

Nous avons terminé l'entrée des modalités des nouvelles conventions collectives dans notre base de données.

C'est maintenant le temps de s'attaquer aux calendriers de paie et aux jours ouvrables.

CONSEIL SCOLAIRE OU EMPLOYEUR DÉSIGNÉ?

Si vous êtes un conseil scolaire, nous obtenons le nombre de jours ouvrables pour les enseignants directement du ministère de l'Éducation.

DONNÉES À FOURNIR

GROUPES EXISTANTS

Modifications apportées au précédent calendrier scolaire, dont :

- la fréquence de la paie;
- les jours ouvrables payés;
- la date de la première paie de l'année scolaire;
- les dates du début et de la fin de la première période de paie;
- le taux salarial.

NOUVEAUX GROUPES

Calendrier de paie distinct par groupe de participants, comprenant :

- la liste des dates de paie;
- les dates du début et de la fin des périodes de paie;
- les modalités de paie (p. ex., paie mensuelle, bimensuelle, à la quinzaine, nombre de jours de travail par période, taux salarial, etc.).

Si vous êtes un employeur désigné, votre équipe régionale communiquera avec vous pour obtenir ces données.

Que vous soyez un conseil scolaire ou un employeur désigné, nous devons obtenir les jours ouvrables pour tous les groupes de paie dont le calendrier diffère du calendrier scolaire. D'autres données pourront être requises selon que le groupe ou le profil de paie a été créé ou non dans notre base de données (voir l'encadré).

IMPORTANT

Si vous ne l'avez pas encore fait, indiquez-nous si votre nouvelle convention collective prévoit des changements à vos calendriers de paie. ■

NOUVEAUX CONTRATS ET PRLD

Nouveaux salaires

Avez-vous signé une nouvelle convention collective depuis le début de l'année scolaire?

Si vous avez des employés qui touchent actuellement des prestations de PRLD, voici deux points à ne pas oublier.

NOUVEAUX TAUX DE SALAIRE

Une fois que la convention est signée, vous devez nous transmettre le nouveau taux de salaire annuel et le salaire pré-PRLD pour les employés dont les prestations ont commencé après la date d'effet de la nouvelle convention. Le meilleur moyen de le faire est de créer un message dans TIM :

1. Entrer le NAS de l'employé.
2. Sous Demandes prioritaires, sélectionner « Créer un message ».

3. Sélectionner Transmettre ou demander des renseignements sur cet employé.

4. Indiquer « Changement de taux PRLD » dans la ligne d'objet.

5. Indiquer le nouveau taux de salaire annuel et le nouveau salaire pré-PRLD dans la case du message.

Pour consulter la liste des employés PRLD, sélectionner **Sommaire de la PRLD** sous **Liens rapides** dans la page d'accueil. Sélectionner ensuite **Employé – Aperçu rapide** et suivre les étapes ci-dessus pour nous envoyer un message.

CALCUL DES TAUX MIXTES

Une fois la convention signée et les rajustements rétroactifs versés, vous devez revoir les salaires pré-PRLD pour les années applicables. Lorsque les employés ont reçu divers taux de salaire pendant l'année au cours de laquelle ils ont commencé à recevoir des prestations PRLD, vous devez combiner les taux pour déterminer le salaire pré-PRLD exact. ■

Exemple

- Au 1^{er} septembre 2008, le salaire de Marie est de 64 000 \$.
- Elle commence à toucher des prestations PRLD le 15 novembre 2008.
- Son salaire est augmenté à 67 950 \$ le 1^{er} février 2009.

1 ^{er} sept. au 31 janv.	= 95 jours
64 400 \$ / 194 ÷ 95	= 31 536,08 \$
1 ^{er} févr. au 30 juin	= 99 jours
67 950 \$ / 194 ÷ 99	= 34 675,51 \$
	66 211,59 \$

Le nouveau salaire pré-PRLD de Marie est de 66 211,59 \$.

EN BREF

DITES AU REVOIR À 2007

Le plus tôt sera le mieux

Continuant sur notre lancée après la conciliation pour les années 2005 et 2006 l'année dernière, nous tournons maintenant notre attention vers 2007.

Quarante-neuf employeurs ont déjà fermé leurs comptes, ce qui représente 1 % des participants au régime. Si ce n'est pas votre cas, votre équipe communiquera avec vous pour discuter de la stratégie à adopter pour la fermeture des comptes de 2007.

Concilier pour gagner

Si vous terminez votre conciliation de 2007 d'ici le 31 mai 2009, vous serez inscrit à un tirage. Plus de détails sous peu.

COMBLER LE RETARD

Nous savons que la majorité d'entre vous préfère effectuer les conciliations le plus tôt possible – c'est ce que nous constatons lors des ateliers, des visites à votre bureau et dans les résultats des sondages.

Cette année, nous espérons que nous pourrions travailler avec vous pour faire la conciliation des comptes de l'année 2007 d'ici la fin de l'été. Une fois la conciliation effectuée, nous pourrions nous occuper de 2008 à l'automne. ■

IMAGINEZ – NOUS
POURRIONS ÊTRE À JOUR
AVANT LE DÉBUT DE LA
NOUVELLE ANNÉE!



GAGNER DU TEMPS ET SAUVER DES ARBRES

*Trousses pour les retraités
« à la retraite »*

Depuis quelques années, la demande de rente en ligne est le moyen le plus rapide et le plus pratique de procéder.

À partir de cette année, tous les départs à la retraite se feront en ligne.

CONSULTER LES SITES WEB

Tous les renseignements et tous les formulaires contenus dans les trousseaux de retraite ne sont maintenant accessibles qu'en ligne.

Nous n'imprimons plus les trousseaux pour les participants.

Les participants peuvent accéder à tous les renseignements dont ils ont besoin dans *iAccès Web*, notre site sécurisé réservé aux participants.

Les renseignements se trouvent également dans notre site Web (www.otpp.com).

Bien que nous n'encourageons personne à attendre à la dernière minute, il reste amplement de temps aux utilisateurs d'*iAccès Web* inscrits pour faire leur demande. Ceux qui connaissent moins bien Internet peuvent toujours communiquer avec nous s'ils font face à des problèmes en cours de route. ■



LE CENTRE DE LA RETRAITE DANS *iAccès Web*

Vos employés sont-ils inscrits à *iAccès Web*, notre site Web sécurisé réservé aux participants? Les participants qui prévoient prendre leur retraite cette année auraient intérêt à l'être.

Une fois inscrits, ils peuvent visiter notre centre de la retraite pour :

- créer et comparer des prévisions de rente selon différentes hypothèses;
- faire le suivi d'une demande de rente;
- sélectionner les prestations de survivant;
- consulter la calculatrice de rachat de services;
- vérifier leurs renseignements personnels.

DES
CHIFFRES...

138 300 +

PARTICIPANTS INSCRITS À *iAccès Web*

80 %

PARTICIPANTS AYANT PRIS LEUR RETRAITE EN LIGNE
EN 2008

DES NOUVELLES DE TIM : CENTRALISATION

Le dialogue en ligne, de plus en plus populaire

À la fin de l'année dernière, nous avons créé une option plus centralisée pour suivre les communications dans TIM. L'utilisation régulière de la correspondance générale vous aidera à gérer plus efficacement vos communications avec nous.

Vous pouvez avoir accès à toute la correspondance, générale ou sur un participant, de manière centralisée. Une des principales caractéristiques est la possibilité de joindre des fichiers à votre correspondance générale et de les retrouver plus tard.

Le 9 mars, nous avons reçu des correspondances générales de 37 employeurs. Les sujets les plus courants sont les conventions collectives et la déclaration des données.

LA PREMIÈRE UTILISATRICE

Sally Baker du Penetanguishene Protestant Separate School Board est la première personne à avoir utilisé la correspondance générale dans TIM.

Félicitations Sally! ■

EXEMPLE DE CORRESPONDANCE

CORRESPONDANCE FERMÉE

Sujet : FE

Envoyé par : Charlotte Romain **Date d'envoi :** 23 févr. 09 16:36

Le tableur des facteurs d'équivalence a été transmis à Sylvie Bédard pour vérification. Il est sauvegardé dans le dossier FE 2008 du lecteur S://.

Fichiers joints :
2008_FE pr TTPB.xls (15Ko)
Envoyé par : Thierry Bouvet
Date d'envoi : 20-02-2009 15:20

Envoyé par : Thierry Bouvet **Date d'envoi :** 20 févr. 09 15:19

Vous trouverez ci-joint la liste des FE des participants qui touchent des prestations PRLD.

CONSEILS

- Ne créer de la correspondance générale que lorsqu'il est important de sauvegarder l'historique des messages, des discussions, des documents, etc.
- Dans la ligne de l'objet, indiquer brièvement et clairement le sujet (p. ex. : PRLD, LNE, etc.).
- Limiter les observations aux détails, éviter les civilités (p. ex. : Comment allez-vous?, Quel temps fait-il chez vous?).
- Attribuer aux fichiers à joindre, des noms clairs et précis afin qu'ils soient faciles à reconnaître et à récupérer.
- Une fois la correspondance fermée, nous l'enlèverons de votre espace de travail virtuel.

POUR NOUS JOINDRE



Services d'information
aux employeurs
Régime de retraite des
enseignantes et des
enseignants de l'Ontario
5650, rue Yonge
Toronto (Ontario)
M2M 4H5



Courriel
eisinquiry@otpp.com

**Site Web des employeurs
(TIM)**
employers1.otpp.com

Site Web principal
www.otpp.com



Toronto
416 227-7525

Sans frais
1 866 867-9147



Toronto
416 730-7807

Sans frais
1 800 949-8208

Heures de bureau

De 8 h à 17 h 30, du lundi au vendredi.

Veuillez communiquer avec nous si vous avez besoin d'aide ou si vous avez des difficultés techniques avec nos applications Web.